



## Déclaration CGT Au Groupe de Travail Plénier Sur la pénibilité du 24 avril 2008

Monsieur Le Directeur,

Avant de rentrer dans le vif du sujet du dossier « pénibilité », permettez-nous d'évoquer rapidement la situation sociale dans notre pays.

Chaque jour apporte son lot de mauvaises nouvelles pour les salariés et leurs familles.

Après avoir laissé passer les élections politiques de mars, le Président de la République a annoncé un nouveau plan de rigueur baptisé « Révision Générale des Politiques Publiques ».

Pour faire court, près de la moitié des économies résulte du non remplacement de fonctionnaires partant en retraite, l'autre moitié portant sur une révision des grandes politiques d'interventions de l'Etat dans le logement, l'emploi, la formation, la santé, la politique familiale etc...

Les cheminots subissent doublement les effets de cette politique : en temps que citoyen d'abord, mais aussi parce que le fruit de leur travail servira à financer certains reculs du Gouvernement en matière de politique familiale.

Après ce versement d'un dividende de 130 millions d'euros, une ponction sur le fonds de réserve de notre régime de prévoyance de 72 millions d'euros, c'est une somme de 70 millions d'euros qui devrait être dégagée pour financer les tarifs sociaux de la SNCF.

Si on y ajoute les annonces d'une augmentation importante des péages et les opérations financières « à grande échelle », il y a un vrai risque à se retrouver, pour l'entreprise publique, dans la spirale du déficit et de l'endettement

avec pour conséquence des pressions accrues sur les salaires, l'emploi et les conditions de vie et de travail des cheminots.

D'ailleurs, les choix qui guident la politique industrielle de l'entreprise sont marqués de ces réalités.

Il en est ainsi de la politique Fret, dénoncée par les 8 organisations syndicales dans une DCI, mais aussi des réorganisations annoncées au matériel, à l'équipement et dans les gares où les filiales du groupe viennent concurrencer la SNCF dans des emplois « du cœur de métier » des cheminots de l'Exploitation.

Quant au pouvoir d'achat des cheminots actifs et retraités, celui-ci n'en finit pas d'être rogné par la flambée des prix et des mesures salariales arrêtées en 2007 et annoncées en 2008 bien inférieures à l'inflation.

Aussi, nous vous demandons, en échos aux cheminots qui signent massivement la pétition de notre organisation, d'ouvrir rapidement de nouvelles négociations salariales à la SNCF.

Pour en revenir à l'ordre du jour, il nous paraît utile de rappeler que le dossier pénibilité, tout comme celui de la CPA, du CET, s'inscrivent dans les négociations sur la réforme des régimes spéciaux, négociations toujours en cours !

Lors de la table ronde du 12 mars un certain nombre de mesures ont été actées pour tous les cheminots ainsi que des mesures pour ceux qui exercent, ou ont exercé, un emploi à « pénibilité avérée ».

Une liste de 51 emplois a été établie sous la seule responsabilité de la Direction.

Outre le fait que celle-ci semble avoir été modifiée sans que l'on est été informé, nous affirmons aujourd'hui que cette liste doit être rallongée afin de répondre aux nombreuses attentes qui s'expriment sur le terrain :

- aucun métier du commercial voyageur gare n'a été retenu...
- des filières ont été divisées selon la qualification des agents ;
- au matériel ou à l'équipement des métiers ont été ignorés tout comme celui de la SUGE ;
- les maîtrises et cadres, affectés dans les tâches en opérationnel, en sont exclus ;
- enfin aucun des métiers transverses à l'ensemble des activités n'a été retenu ;
- des initiatives revendicatives ont été prises dans certains métiers, des pétitions circulent...

Nous vous demandons, Monsieur Le Directeur, d'annoncer dès aujourd'hui une nouvelle liste d'emplois à « pénibilité avérée » correspondante un peu plus à la réalité du terrain.

Nous vous rappelons que dans le document de synthèse des groupes de travail métiers, il est dit que : « *le service décalé, travail de nuit, les services postés et la réserve..* » confèrent de facto un caractère pénible aux emplois auxquels ils s'appliquent.

Par ailleurs, ont été classés des emplois à pénibilité « étoilée » c'est-à-dire dont le

classement dans la liste des emplois à pénibilité avérée est liée aux conditions d'exercice.

Ces deux constats montrent parfaitement que la liste de 51 ne peut en aucun cas être considérée comme close et que le travail des CHSCT au sein des sites expérimentaux ne peut se limiter à l'aménagement des postes de fin de carrière et à l'amélioration des conditions de travail.

A ce propos, la CGT rappelle son exigence de voir les CHSCT jouer un rôle prépondérant sur ces questions en lien avec les structures existantes.

Il demeure également de la responsabilité de la Direction que de dévoiler rapidement la méthode qu'elle entend appliquer afin de réaliser l'historique de carrière des agents en vu de déterminer ceux qui doivent bénéficier, à partir du 01<sup>er</sup> juillet 2008, des mesures annoncées le 12 mars et notamment la revalorisation de la prime de travail.

Pour conclure, nous rappellerons notre revendication d'une prise en compte des contraintes de service public par des mesures pour tous les cheminots portant sur :

- la rémunération par une augmentation substantielle (avec un calendrier) de la prime de travail ;
- la durée d'assurance avec une majoration de celle-ci au regard du nombre d'années cotisées et validées au régime spécial.

La délégation CGT

